

---

## Levée de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794) et signatures du Président et des secrétaires

Élie Lacoste, Alexandre Besson, Jean-Pierre Lacombe-Saint-Michel, Jean-Jacques Régis de Cambacérès, Philippe Constant Joseph Briez, Pardoux Bordas, Louis Turreau de Linières, Jean baptiste Michaud

---

### Citer ce document / Cite this document :

Lacoste Élie, Besson Alexandre, Lacombe-Saint-Michel Jean-Pierre, Cambacérès Jean-Jacques Régis de, Briez Philippe Constant Joseph, Bordas Pardoux, Turreau de Linières Louis, Michaud Jean baptiste. Levée de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794) et signatures du Président et des secrétaires. In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 82;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25017\\_t1\\_0082\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25017_t1_0082_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tribunal révolutionnaire, pour procéder contre Burlot conformément aux lois précédentes.

« IV Le présent décret ne sera point imprimé; il en sera adressé des expéditions manuscrites à l'administration du district de Corbeil, et à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire seulement » (1).

## 69

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de [BAR, au nom de] son comité de législation sur un jugement du tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure, du 16 pluviôse, qui condamne à 12 années de fer Jean-Baptiste Bruneau, officier municipal; Marie Aussant, femme Massé; Jeanne et Marie Mocquai, habitant la commune de l'Unité, à 4 années de réclusion; le premier comme convaincu de divertissement et malversation dans la vente d'effets appartenans à la République; et les dernières de complicité;

« Considérant que dans ce procès il ne résulte de la dénonciation, des faits constatés par l'information, et de l'exposé même de l'acte d'accusation, d'autre charge contre les accusés que celle d'avoir voulu acquérir et livrer sans enchère des effets que la loi ne permet de vendre qu'avec cette formalité, et non l'intention ni le fait de soustraire ou divertir des effets appartenans à la République; qu'aucune loi n'inflige contre ce délit des peines afflictives ou infamantes; mais que celles des 19 juillet 1791, et 24 avril 1793 (vieux style), qui l'ont prévu, n'imposent que des peines correctionnelles; que c'est contrairement à l'article V du titre premier de la loi du 16 septembre 1791 (vieux style), qu'un acte d'accusation a été présenté aux jurés dans cette affaire;

« Décrète que l'acte d'accusation dressé par l'accusateur public près le tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure, contre Jean-Baptiste Bruneau, officier municipal; Marie Aussant, femme Massé; Jeanne et Marie Mocquai, de la commune de l'Unité, ainsi que toute la procédure et le jugement qui l'ont suivi, sont annulés; les prévenus seront traduits devant le tribunal de police correctionnelle établi sur les lieux.

« Le présent décret ne sera point imprimé; il sera envoyé manuscrit au tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure » (2).

(1) P.V., XL, 74. Minute de la main de Chamborre. Décret n° 9592. *J. Sablier*, n° 1391; *J. Fr.*, n° 635.

(2) P.V., XL, 75. Minute de la main de Bar. Décret n° 9599. Reproduit dans *Mon.*, XXI, 29; *J. Sablier*, n° 1391; *J. Fr.*, n° 635; *C. Eg.*, n° 672; *J. Paris*, n° 538.

## 70

## ETAT DES DONNS (suite) (1)

Le secrétaire de la municipalité de Chaulmont, département de l'Oise, a envoyé 3 décorations militaires avec leurs brevets.

La séance est levée (2).

Signé, ELIE-LACOSTE, président; BESSON, J.B. LACOMBE-SAINTE-MICHEL, MICHAUD, CAMBACERES, BRIEZ, BORDAS, THUREAU, secrétaires.

## 71

AFFAIRES NON MENTIONNÉES  
AU PROCÈS-VERBAL

[Commune de Paris, 2 mess. II. Etat des détenus au 1<sup>er</sup> mess.] (3).

Noms des prisons	Nb. des détenus
Grande-Force .....	712
Petite-Force .....	316
Sainte-Pélagie .....	202
Madelonnettes .....	300
Montprin .....	72
Abbaye .....	109
Bicêtre .....	938
A la Salpêtrière .....	376
Chambres d'arrêt, à la Mairie .....	72
Fermes .....	52
Luxembourg .....	870
Maison de Suspicion, rue de la Bourbe ..	539
Brunet, rue de Buffon .....	38
Les Picpus; fbg S <sup>t</sup> -Antoine .....	204
Réfectoire de l'Abbaye .....	71
Caserne .....	180
Les Angloises, rue Saint-Victor .....	152
Les Angloises, rue de Loursine .....	137
Caserne, rue de Seve .....	134
Les Carmes, rue de Vaugirard .....	348
Vincennes .....	370
Les Angloises, fauxbourg S. Antoine ....	86
Coignard, à Picpus .....	59
Ecosseis, rue des fossés Saint-Victor ....	103
Saint-Lazare, fbg Saint-Lazare .....	685
Picquetot, rue de bercy .....	35
Geoffroy, folie renaud .....	24
Belhomme, rue Charonne, n° 70 .....	101
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	133
TOTAL .....	7418

(1) P.V., XL, 254.

(2) P.V., XL, 76.

(3) C 308, pl. 1195, p. 34, signé JOUQUOY, QUENEL.